



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-074

Soutien lutte contre la désertification médicale – Commune de Chalabre

Date de convocation : 22 septembre 2023	Liste des délibérations affichées le : 05 octobre 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 46 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 6	Excusés : 11	Autres absents : 21	Votants : 52

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Christian SOULA (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Michèle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Christophe PIQUEMAL (Aunat) à Francis SAVY (Mazuby), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Bruno CARBONNEL (Chalabre), Elvire ANDREWS (Espérazza) à Christian SOULA (Espérazza), Jean Marc MURATORIO (Mérial) à Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Jean POLY (Quillan) à Amandine MORENO (Quillan).

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Rose-Marie DAROT (Espérazza), François LACROIX (Espezal), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne),

Absents : Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

Dans le prolongement de la création du budget annexe Centre de santé communautaire, la CCPA souhaite soutenir sans attendre toute initiative communale visant à lutter contre la désertification médicale.

Afin d'offrir un soutien homogène à ces relais locaux et s'inspirant du fonctionnement des centres locaux de santé qui appellent fréquemment une participation des communes adhérentes à hauteur de

8€/habitant pour assurer l'équilibre financier de la structure, il est proposé de créer un poste de 8 € par habitant soit 112 000 € environ (population CCPA arrondie à 14 000 habitants).

La patientèle par médecin pouvant se moyenner à un millier ; la contribution de la CCPA pour chaque médecin exerçant à temps complet peut être fixée à :

$112\ 000 / 14 = 8\ 000\ €$ (14 : nombre de médecins nécessaire pour tout le territoire)

Aussi, il est proposé au Conseil d'approuver le soutien de la CCPA au maintien d'un médecin généraliste sur le Pays de Sault par l'octroi d'un financement à la commune de Belcaire à hauteur de la quote-part suivante :

- Base annuelle : 8 000 € par praticien généraliste exerçant à temps complet
- Exercice à temps partiel : 50%
- Période de soutien : année 2023
- Montant de l'aide : $8\ 000 * 0,5 = \underline{4\ 000,00\ €}$

Ce soutien financier constitue une compensation partielle des frais supportés par la commune de Chalabre pour faciliter l'installation et le maintien de médecins généralistes.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'indispensable vigilance de la CCPA sur la désertification médicale,

Vu les initiatives de communes membres du territoire de la CCPA pour attirer et favoriser le maintien de médecins généralistes,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés	52
Retraits avant vote	0	Pour	46
Abstentions	5	Contre	1

Contre : Georges BENNAVAIL

Abstentions : Dominique BRUCHET, Patrick DE BOISSIEU, Jacques DE LA PIQUERIE, Olivier FERRIER et Lydie MUNIER.

- **DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 4 000 €, au titre du soutien à la lutte contre la désertification médicale, à la commune de Chalabre, pour l'année 2023.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 12.10.2023
- ❖ et de sa publication le 12.10.2023